

Ouverture et fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau dans le Doubs (Saison de chasse 2018/2019)

ESPÈCES	Ouverture	Fermeture
PHASIANIDÉS		
Caille des blés	25 août 2018	20 février 2019
COLUMBIDÉS		
Pigeon biset	Ouverture générale	10 février 2019
Pigeon colombin	Ouverture générale	10 février 2019
Pigeon ramier (1)	Ouverture générale	10 février 2019
Tourterelle des bois (*)	25 août 2018	20 février 2019
Tourterelle turque	Ouverture générale	20 février 2019
LIMICOLES		
Bécasse des bois	Ouverture générale	20 février 2019
ALAUDIDÉS		
Alouette des champs	Ouverture générale	31 janvier 2019
TURDIDÉS		
Grive draine	Ouverture générale	10 février 2019
Grive litorne	Ouverture générale	10 février 2019
Grive mauvis	Ouverture générale	10 février 2019
Grive musicienne	Ouverture générale	10 février 2019
Merle noir	Ouverture générale	10 février 2019

(*) Avant l'ouverture générale, la chasse de la tourterelle des bois ne peut être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300 mètres de tout bâtiment.

(1) Du 11 au 20 février : en poste fixe matérialisé de main d'homme.

Espèces	Ouverture	Fermeture
OIES		
Oie cendrée	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Oie des moissons	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Oie rieuse	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Bernache du Canada	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
CANARDS DE SURFACE		
Canard chipeau	15 septembre à 7h	31 janvier 2019
Canard colvert	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Canard pilet	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Canard siffleur	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Canard souchet	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Sarcelle d'été	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Sarcelle d'hiver	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
CANARDS PLONGEURS		
Eider à duvet	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Fuligule milouin	15 septembre à 7h	31 janvier 2019
Fuligule milouinan	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Fuligule morillon	15 septembre à 7h	31 janvier 2019
Garrot à oeil d'or	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Harelda de Miquelon	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Macreuse noire	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Macreuse brune	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Nette rousse	15 septembre à 7 heures	31 janvier 2019
RALLIDÉS		
Foulque macroule	15 septembre à 7h	31 janvier 2019
Poule d'eau	15 septembre à 7h	31 janvier 2019
Râle d'eau	15 septembre à 7h	31 janvier 2019
LIMICOLES		
Barge rousse	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Bécasseau maubèche	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Bécassine des marais	5 août 2016 (*) (**)	31 janvier 2019
Bécassine sourde	5 août 2016 (*) (**)	31 janvier 2019
Chevalier aboyeur	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Chevalier arlequin	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Chevalier combattant	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Chevalier gambette	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Courlis corlieu	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Huîtrier pie	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Pluvier doré	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Pluvier argenté	Ouverture générale(*)	31 janvier 2019
Vanneau huppé	Ouverture générale	31 janvier 2019

(*) Espèce susceptible d'être chassé à partir du 21 août 2018 à 6h (6 août à 6h pour la bécassine des marais et la bécassine sourde) seulement sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étang et nappes d'eau. La recherche et le tir de ce gibier n'est autorisé qu'à distance maximum de 30m de la nappe d'eau sous réserve de disposer du droit de chasse de celle-ci (article L.424-6 du CE)

(**) Jusqu'au 21 août à 6 heures, sur les seules prairies humides et les zones de marais non asséchées spécifiquement aménagées pour la chasse de ces deux espèces, par la réalisation de platières et la mise en eau, entre 10 heures et 17 heures.

Dispositions particulières :

✓ La chasse des oiseaux de passage et gibier d'eau est interdite avant le 2 septembre 2018 sur l'unité de gestion Vallée du Drugeon 3 (VD3)

✓ La chasse du gibier d'eau est interdite avant le 14 octobre 2018 à 8h sur les communes de : Blarians, Bonnay, Flagey-Rigny, Germondans, Merey-Vieille, Rigny, Thurey le Mont, Valleroy, Vieille.